



RENTES GENEVOISES
1849

COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE

Rente certaine – Police de rente certaine

Police

Il s'agit du numéro de la police de rente certaine auprès de l'Etablissement

Prestations

La **Date de conclusion du contrat** est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de **Début du droit à la rente** est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

La date de **Fin du droit à la rente** est la date du dernier versement prévue dans le contrat

Lorsque les rentes certaines sont versées aux échéances prévues dans le contrat, seule la **Part de rendement**, calculée par l'Etablissement, est imposée à 100% sur le revenu

Au moment du versement de la rente, un **Impôt anticipé** de 35% est prélevé uniquement sur la partie constituée du rendement

La **Valeur de rachat** calculée par l'Etablissement est prise en compte pour déterminer l'impôt sur la fortune

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier



RENTES GENEVOISES
1849

Monsieur
Gilbert Exemple
Avenue du Lignon 62
1213 Le Lignon

ATTESTATION FISCALE

Genève, le ...

● **Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX**

Rente certaine

● **Prestations**

Rente certaine à prime unique

Date de conclusion du contrat	01.12.2002
Début du droit à la rente	01.02.2010
Fin du droit à la rente	01.01.2020

Part de rendement imposable	CHF	12'824.60
Impôt anticipé prélevé	CHF	0.00
Valeur de rachat	CHF	0.00

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17 info@rentesgenevoises.ch
F +41 22 817 17 50 www.rentesgenevoises.ch

Sécurisation de patrimoine depuis 1849